

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alali Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alali Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

Nº P19- 0044398

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8752 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHELIAT TAREK

Date de naissance : 03/11/1969

Adresse : 7, RUE EL YAZIDI MED APP N° 9 Q. des HOPITAUX

CASABLANCA

Tél. : 06 6131 0005 Total des frais engagés : 5750,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd. Zerkouni Rés. El Bardai
Moâdi - CASABLANCA
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

Date de consultation : 17/SEP/2019

Nom et prénom du malade : CHELIAT TAREK Age : 49

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cataracte opht. VL + UP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 17 SEPTEMBRE 2019

Signature de l'adhérent(e) : Docteur Dafir EL BARDAI

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd. Zerkouni Rés. El Bardai
Moâdi - CASABLANCA
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 SEP. 2019	CS	250 DT+		DR. HABIB DANEF EL BANDAI TEL: 0522-943539 / 0661-110001 MOHAMMED AL BORODI - RES. EL BORODI ALTAJALMOLOGISTE SABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTE ISLAM 184. Rue des Anglais CASABLANCA	05/10/19					55.00,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج المحول، الجراحة المجهرية، العدسات
تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابق بمستشفيات تولوز. فرنسا
طبيب رئيسي سابق لقسم أمراض وجراحة العيون
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

17 SEP. 2019

الدار البيضاء، في

Mr Tarek

CHELIAT

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Chute Largi

Voy. card. organique, Forte
II progressif + oultre

Correcti optm VL + UL

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

$$\text{OT} = (170 - 0,75) \cdot 24 + 1,50$$

$$\text{OC} = (165 - 0,50) \cdot 24 + 1,50$$

Docteur DAFIR EL BARDAI
ORPHALMOLOGISTE
219, Bd ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01
Tél. 05 22 94 95 39 - 06 61 17 72 01



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

184, Rue des Anglais Casablanca 264242 - Patente : 30011275

ICE : 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture

M

0000786

TANSK

Casablanca, le

05 / 10 / 19

CHELIAT

Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
PROGRESSIF Organique An	OD 1 OG 1	OD 1 OG 1	OD 1 OG 1	OD OG
Monture	Métal	Plastique		2000,-
V.L. : - OD - OG	(170° - 0,35) (165° - 0,10)			1750,- 1750,-
V.P. : - OD - OG				
ADD./	+ 1,50			
TOTAL				5500,-

LUNETTE ISLAM

184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Arrêtée la présente facture à la somme de

Cent dinars

Cinq mille Cinq